

Conclusion — Un nouveau programme

Le milieu de la sécurité et du renseignement joue un rôle important au Canada. Il lui faut remplir ses fonctions efficacement au moyen des ressources dont il dispose, sans toutefois empiéter sur les droits et les libertés, et tout en répondant de ses actes. En 1984, le Parlement a modifié en profondeur la sécurité et le renseignement en adoptant la *Loi sur le SCRS* ainsi que la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, dont les dispositions et l'application ont fait l'objet de cet examen détaillé.

Lorsque la Chambre des communes créa ce Comité le 27 juin 1989, ses membres savaient que la tâche était délicate et complexe et qu'ils devaient s'en acquitter dans des délais serrés. Ils étaient également bien conscients de la difficulté et de l'importance de leur mission. Ceci étant, les membres du Comité ont entrepris un certain nombre d'activités intimement liées—comme en témoigne le présent rapport—certaines traditionnelles et d'autres novatrices dans le contexte parlementaire, afin d'accomplir leur plan de travail.

Le Comité a effectué cet examen détaillé au cours d'une période d'incertitude et de changement. Sur la scène internationale, des événements inattendus se sont produits ces derniers temps, dont il est difficile de prédire les répercussions. Des changements politiques fondamentaux secouant de nombreuses parties du monde ont eu des effets sur les alliances, les institutions et les idéologies. Il semble que la période d'après-guerre, et tout ce qu'elle suppose, soit arrivée à un terme et qu'on entre dans une nouvelle ère. Cette époque de dynamisme politique international va lancer de nouveaux défis aux organismes de sécurité et de renseignement du Canada, défis d'autant plus grands que l'on va assister à des changements d'alliances, de gouvernements et d'idéologies.

Ces dernières années, le milieu de la sécurité et du renseignement a également connu le changement et l'incertitude. Après la naissance difficile du SCRS, issu du Service de la sécurité de la GRC, il a fallu en rectifier les orientations à mi-course, en 1987. Le Service a beaucoup changé par rapport à ce qu'il était à ses débuts, grâce à l'application de nombreuses recommandations formulées par le Groupe consultatif indépendant. La mise en oeuvre de bien des changements au sein du Service n'est pas encore achevée. Le Service traverse donc une période de transition et s'efforce de s'adapter aux réalités internes et externes qui ne cessent d'évoluer.

Au cours de l'examen complet des dispositions et de l'application de la *Loi sur le SCRS* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, le Comité n'a pas trouvé de